



## 6 500 familles agricoles en Alsace

L'Alsace compte 6 500 familles agricoles en 2010, soit 2% de l'ensemble des familles décrites par le recensement de la population. Au sein de ces familles, 10 300 personnes, ouvriers agricoles pour 37% et agriculteurs exploitants pour 63%, exercent dans ce secteur majoritairement masculin. Le nombre de ces actifs est en diminution de 15% en dix ans. Ouvriers agricoles et agriculteurs exploitants ont des profils différents : les premiers sont plus souvent des jeunes de moins de 30 ans alors que les seconds forment la deuxième profession la plus âgée après les professions libérales. La vie en couple prédomine, la situation la plus fréquente est celle d'un couple avec un seul actif agricole, l'homme dans six cas sur dix. Moins souvent seuls que la moyenne des actifs, cette situation est toutefois plus fréquente chez les ouvriers agricoles que chez les exploitants. Lorsque la femme est active agricole, le conjoint est plus souvent actif agricole ou retraité de l'agriculture, la réciproque n'étant pas vraie. Le recensement agricole apporte une vision complémentaire à celle du recensement de la population sur différents aspects de la participation, familiale ou non, à la vie des exploitations. Il relève également 2 700 conjoints non actifs sur l'exploitation, dont 88 % de femmes.

Lionel CACHEUX, Marie-José DURR, Dominique KELHETTER (Insee), Sonia BOURDIN (Draaf)

En 2010, le recensement de la population dénombre 10 300 actifs agricoles en Alsace, 63% d'agriculteurs exploitants et 37% d'ouvriers agricoles. Ils représentent 1,1% de la population active de la région. Depuis 1999, leur nombre a diminué de 15% et la part des exploitants s'est réduite de sept points au profit des ouvriers.

Ils sont installés avec leur famille dans une bande centrale nord-sud entre Rhin et Vosges, avec une concentration plus importante au pied des Vosges et dans les Collines Sous-Vosgiennes (figure 1). Ces familles agricoles représentent moins de 2% de l'ensemble des familles, une des parts les plus faibles des régions à égalité avec le Nord-Pas-de-Calais, juste devant l'Île-de-France (0,5%). À l'opposé, les régions Champagne-Ardenne et Limousin sont en tête avec plus de 7% des familles.

Les exploitants agricoles résident le plus souvent dans la commune siège de leur exploitation (85%). Au contraire, les ouvriers agricoles habitent en majorité à l'extérieur de leur commune de lieu de travail, mais souvent dans le même département. Ils sont toutefois plus nombreux à travailler dans leur commune de résidence que l'ensemble de la population active occupée alsacienne (45% pour 32%), mais tout aussi souvent dans une autre commune du même département.

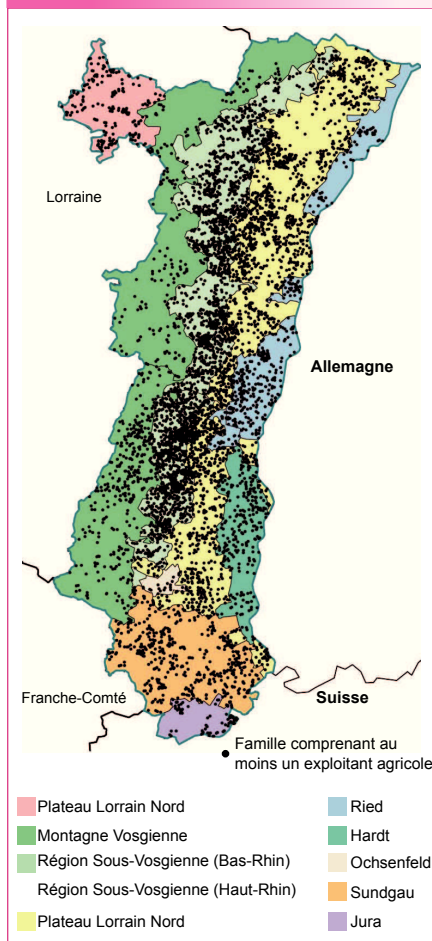
### Les familles d'actifs agricoles souvent propriétaires d'une maison

Les actifs agricoles sont très souvent propriétaires de leur logement en Alsace. Les ouvriers agricoles alsaciens le sont à hauteur de 70%, soit la proportion la plus élevée des régions, 13 points au-dessus du niveau métropolitain. Les exploitants, avec presque 90% de propriétaires, se placent en 3<sup>ème</sup> position, juste après ceux de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Les actifs agricoles vivant seuls sont moins souvent propriétaires, plus particulièrement les ouvriers agricoles, moins de 30%, pour 77% des exploitants. En revanche, ces ouvriers agricoles sont plus souvent logés gratuitement (9%), deux fois plus que l'ensemble des ouvriers agricoles et quatre fois plus que les actifs en emploi alsaciens.

Lorsqu'ils vivent en couple, la part des propriétaires dépasse 90% si les deux conjoints sont actifs agricoles. Si seul l'un d'eux travaille dans l'agriculture, la propriété est plus fréquente pour un exploitant que pour un ouvrier (88% contre 68%).

Les familles d'actifs agricoles disposent de logements plus spacieux, comptant en moyenne plus de 5 pièces contre moins de 4,7 pour les autres familles de la région. Près de 45% occupent 6 pièces

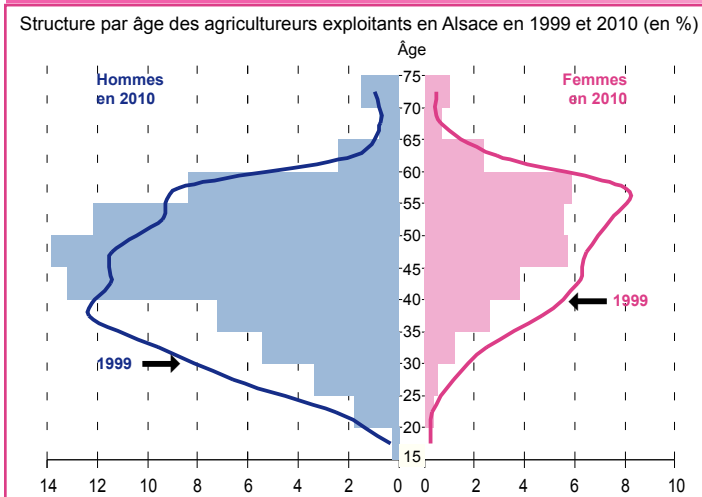
### 1 Les familles agricoles très présentes au pied des Vosges



©IGN - Insee 2015  
Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence

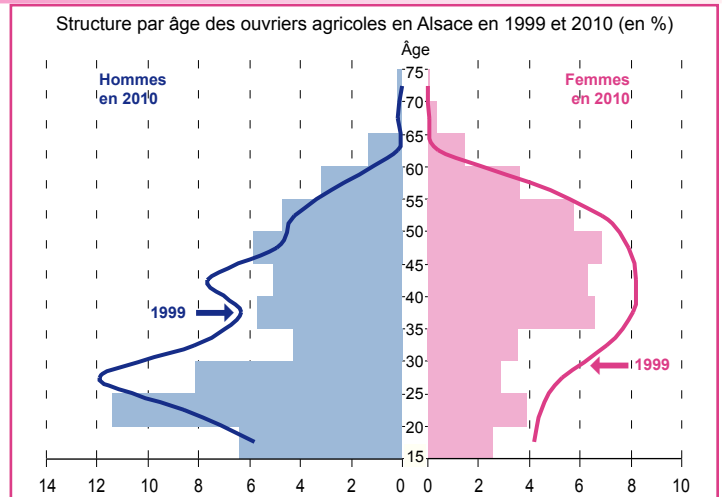


## 2 Les exploitants agricoles, hommes comme femmes dépassent souvent la quarantaine



Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations complémentaires lieu de résidence

## 3 Ouvriers agricoles : plutôt des hommes jeunes



Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations complémentaires lieu de résidence

ou plus, pour seulement 25% des familles alsaciennes. Pour 85%, le logement est une maison, soit 24 points de plus que pour l'ensemble des familles.

### Des exploitants de plus de 40 ans et des ouvriers de moins de 30 ans

Si les agriculteurs exploitants sont plutôt des hommes au-delà de 40 ans (figure 2), les ouvriers agricoles sont plus souvent des jeunes de moins de 30 ans (figure 3). Les hommes représentent 65% des actifs agricoles : 70% parmi les exploitants et 51% parmi les ouvriers. Les femmes sont plus âgées que leurs homologues masculins, dépassant plus fréquemment 45 ans pour les exploitantes et 35 ans pour les ouvrières.

En Alsace, 23% des agriculteurs exploitants ont plus de 55 ans. Parmi les actifs, seules les professions libérales sont plus âgées. En dix ans, la pyramide des âges des actifs agricoles s'est sensiblement déformée, contrairement à celle de l'ensemble des actifs. La part des plus de 40 ans s'est accrue parmi les hommes exploitants (+ 14 points) mais a diminué parmi les exploitantes (-2 points). Pour les ouvriers, la progression est plus faible, respectivement de quatre points pour les hommes et d'un point pour les femmes. En particulier, la présence des 15-24 ans s'est renforcée parmi les hommes ouvriers agricoles. À l'inverse, le départ plus tardif à la retraite des exploitants agricoles, bien au-delà de 60, voire de 70 ans, accentue leur vieillissement.

### Plus de diplômés du baccalauréat parmi les jeunes agriculteurs

Les actifs agricoles restent plus souvent sans diplôme que l'ensemble des actifs

(25% pour 19%), mais cette part se réduit plus vite pour les actifs agricoles entre 1999 et 2010.

Entre 30 et 44 ans, la part des agriculteurs exploitants titulaires du seul baccalauréat est supérieure de 12 points à celle des actifs du même âge. Elle a progressé plus rapidement sur la décennie pour les exploitants et les ouvriers agricoles que pour l'ensemble des actifs (figure 4). Les titulaires d'un diplôme du supérieur sont moins nombreux que parmi les actifs, mais la présence de diplômés du 1<sup>er</sup> cycle s'est accentuée plus rapidement. La détention d'un diplôme agricole au moins égal au baccalauréat est devenue une obligation pour pouvoir bénéficier d'aides à l'installation.

### Des couples, souvent avec des enfants

Les actifs agricoles vivent un peu plus en couple que les actifs alsaciens (71% pour 68%), et les ouvriers agricoles moins souvent (58%). L'Alsace se place en 4<sup>ème</sup> position des régions françaises pour la part d'exploitants vivant en couple (78%), après trois régions du quart nord-ouest : Pays de la Loire, Bretagne et Haute-Normandie. Pour l'ensemble des actifs en emploi, la région ne se situe qu'en 13<sup>ème</sup> position. En dix ans, vivre en couple est devenu moins fréquent pour les actifs occupés, mais pas pour les hommes agriculteurs exploitants. Seuls 18% de ces couples sont formés de conjoints exerçant tous les deux une profession agricole (figure 5), soit trois points de moins qu'en métropole. Pour les autres couples, c'est le plus souvent l'homme qui est actif agricole (64%). Les deux tiers des couples ont des enfants, pour un peu plus de la moitié des couples

de la région, et ils sont plus nombreux à avoir au moins deux enfants : 41% pour 29% de l'ensemble.

Cependant, le nombre de couples vivant sans enfant a augmenté en dix ans (+ 17%), suivant ainsi la tendance régionale. Moins de 5% des familles agricoles de la région sont monoparentales. Pour 63% d'entre elles, le parent isolé est la mère. Ces mères isolées sont pour moitié des ouvrières agricoles alors que huit pères isolés sur dix sont exploitants.

### Actifs mais pas seuls

La part des ouvriers agricoles vivant seuls est moins importante que pour l'ensemble des actifs en emploi (10% pour 13%). Elle est encore plus faible pour les agriculteurs exploitants (7%).

Les hommes actifs agricoles sont moins souvent en couple que les femmes et plus particulièrement les ouvriers agricoles : seuls 44% sont en couple et 28% vivent avec des enfants. Un tiers des plus jeunes sont encore domiciliés chez leurs parents pour moins du quart des hommes ouvriers agricoles en métropole.

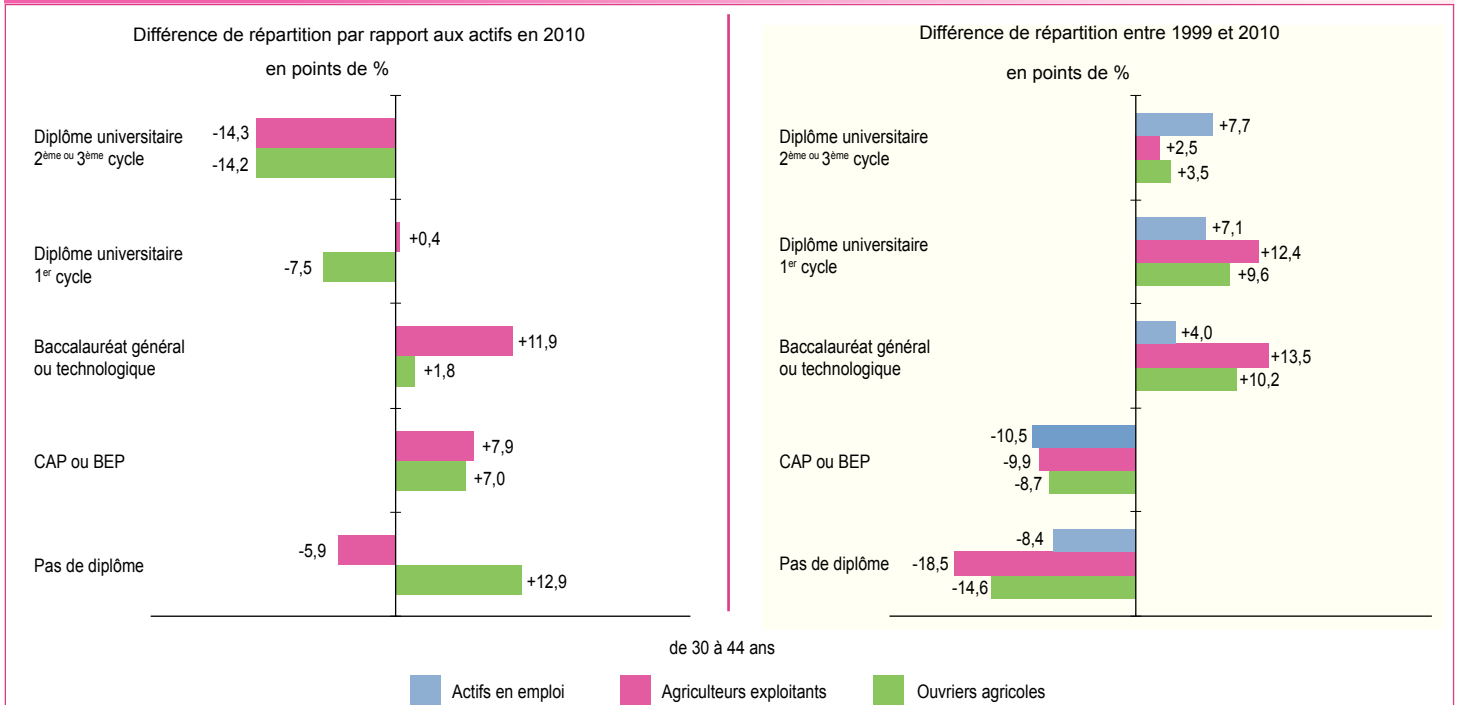
Les actifs agricoles sont 1 200 à vivre hors d'un noyau familial (figure 6). Un sur deux est exploitant et huit sur dix sont des hommes. Les plus nombreux, soit 800, sont seuls. Les autres vivent pour près des trois quarts avec une ou plusieurs personnes apparentées.

### Vivre avec au moins l'un de ses parents : fréquent pour les ouvriers agricoles

Parmi les actifs agricoles, 15% vivent avec au moins un de leur parent, soit deux points au-dessus de l'ensemble des



#### 4 Les agriculteurs exploitants sont plus fréquemment titulaires du baccalauréat général ou technologique que l'ensemble des actifs



Lecture : en 2010, la part d'ouvriers agricoles sans diplôme est supérieure de 12,9 points à celle des actifs en emploi.  
 Champ : actifs en emploi âgé de 30 à 44 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement.

Lecture : la part d'ouvriers agricoles sans diplôme a baissé de 14,6 points entre 1999 et 2010.  
 Champ : actifs en emploi âgé de 30 à 44 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

Source : Insee, RP2010 et RP1999 exploitation complémentaire lieu de résidence.

actifs en Alsace. Les exploitants agricoles sont un peu moins concernés, au contraire des ouvriers agricoles (10% contre 24%), essentiellement des hommes. Souvent, l'un au moins de leurs parents est ou était dans le secteur de l'agriculture, notamment pour les exploitants : 64% ont un père lui-même exploitant et 46% une mère exploitante. Près des trois quarts de ces parents sont retraités.

Les ouvriers agricoles, plus jeunes, ont plus fréquemment des parents en activité. Le père est alors principalement exploitant agricole, pour moins d'une mère sur dix.

profession agricole. Hors agriculture, elles sont agents de service dans la fonction publique (10% des conjointes) ou salariées des services à la personne (9%). Très peu sont retraitées et 10% sont femmes au foyer. Pour les femmes exerçant une profession agricole et vivant en couple, le conjoint est actif dans 75% des couples, et retraité dans 23% des cas. Les conjoints sont pour plus d'un tiers exploitants agricoles (34% des couples) ou ouvriers agricoles (4%). Hors secteur agricole, ils sont plutôt ouvriers (20%). Les conjoints retraités d'une

agricultrice sont fréquemment d'anciens exploitants agricoles : près de la moitié des retraités pour les exploitantes et près d'un tiers pour les ouvrières agricoles. Les autres sont souvent d'anciens ouvriers ou employés.

#### Un conjoint souvent actif sur l'exploitation

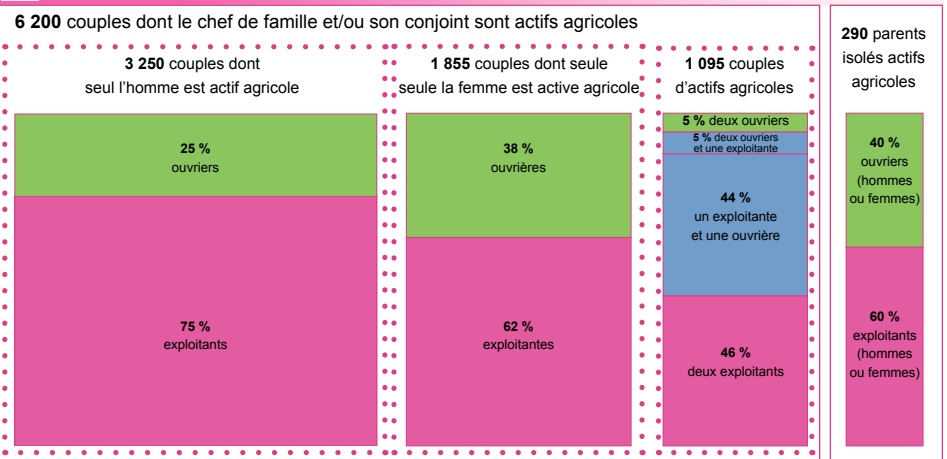
La population familiale dénombrée par le recensement agricole de 2010 comptabilise les conjoints non actifs

#### Les actives agricoles plus souvent avec un conjoint actif ou retraité de l'agriculture

Les hommes exploitants agricoles vivant en couple ont presque toujours une conjointe en activité (87%). Elles sont à parts égales exploitantes ou ouvrières agricoles (15% et 14% des conjointes). Hors agriculture, 10% des conjointes sont employées administratives et 7% exercent une profession intermédiaire dans la santé ou le social. Celles qui sont inactives (13%) sont femmes au foyer (6%) ou retraitées (5%), principalement anciennes employées ou ouvrières.

Pour les ouvriers agricoles vivant en couple, seules 11% des conjointes exercent une

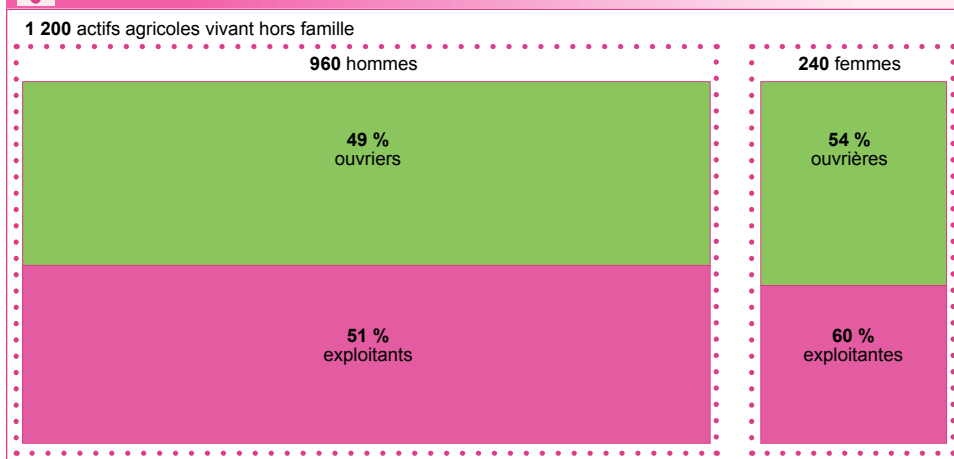
#### 5 Un seul actif agricole dans huit couples sur dix



Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.



## 6 Plus d'hommes vivant hors famille



Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

sur l'exploitation. Le lien qui relie ces conjoints au monde agricole est indirect car il repose sur la seule notion de statut matrimonial. Néanmoins, ils contribuent économiquement à la pérennité des exploitations de par les revenus procurés par leur activité à l'extérieur.

L'Alsace compte 2 754 conjoints non actifs sur les exploitations en 2010, dont 88% de femmes. Bien que leur part soit équivalente à celle observée au recensement agricole de l'année 2000, le nombre de conjoints non actifs agricoles (4 660) a beaucoup diminué et plus rapidement que le nombre d'exploitations.

Les conjoints non actifs sur l'exploitation représentent 34% de la population familiale composée par ailleurs par les coexploitants et les salariés familiaux. Les conjoints non actifs agricoles représentent 42% de l'ensemble des conjoints. Cette part est plus faible qu'en métropole (54%) et place l'Alsace au dernier rang des régions, la Bretagne enregistrant la part la plus élevée de conjoints non actifs sur l'exploitation (63%). Pour deux tiers d'entre eux, ils sont les conjoints de chef d'exploitation à statut individuel. Près de la moitié (47%), sont conjoints d'un chef de petite exploitation. À l'inverse, 28% de conjoints non actifs sont présents dans des exploitations de grande dimension économique. Dans les exploitations pratiquant la vente en circuit court, les conjoints exercent moins fréquemment une activité à l'extérieur. De même, les conjoints non actifs agricoles sont quasiment absents dans des structures pratiquant une activité de diversification telle que l'hébergement ou la transformation.

### Des exploitations familiales

En 2010, le recensement agricole dénombre 12 000 exploitations en Alsace regroupant 13 800 familles. Il vise

à faire l'état des lieux des productions végétales et animales, et fournit des informations sur les personnes contribuant à l'activité agricole. Parmi ces dernières se distingue un chef d'exploitation, aidé éventuellement par un coexploitant, un autre membre de sa famille ou un salarié sans aucun lien familial avec le dirigeant.

Chefs d'exploitation et coexploitants peuvent cumuler leur activité agricole avec une autre profession exercée à l'extérieur qu'ils jugent principale pour leur déclaration au recensement de la population. Cette pluriactivité concerne 44% des exploitations. Dans 39% seulement des exploitations, l'une de ces personnes se consacre exclusivement à l'activité agricole. Ces 4 700 exploitations sont dites « exclusives ». Enfin, à l'opposé, un groupe plus restreint est dirigé généralement par des retraités.

### Viticulture en famille

À d' exclusives, les agriculteurs qui

exercent exclusivement une activité agricole semblent être le plus proche du concept « d'exploitant agricole » identifié par le recensement de la population (hors sylviculture et aquaculture) étudié par ailleurs dans cet article. Leurs exploitations emploient 6 780 personnes dans le cadre familial. En dix ans, leur nombre a diminué de 11%. Ils sont pour 86% des chefs ou coexploitants, les chefs représentant à eux seuls 67% de cette main-d'œuvre familiale. Cette part est nettement plus élevée que dans l'ensemble des exploitations (44%). Les conjoints coexploitants représentent 7% et les autres coexploitants 11%.

La main-d'œuvre familiale de ces exploitations est majoritairement masculine (61%). En particulier, seules 38% des chefs sont des femmes. Le mot conjoint se décline donc plutôt au féminin.

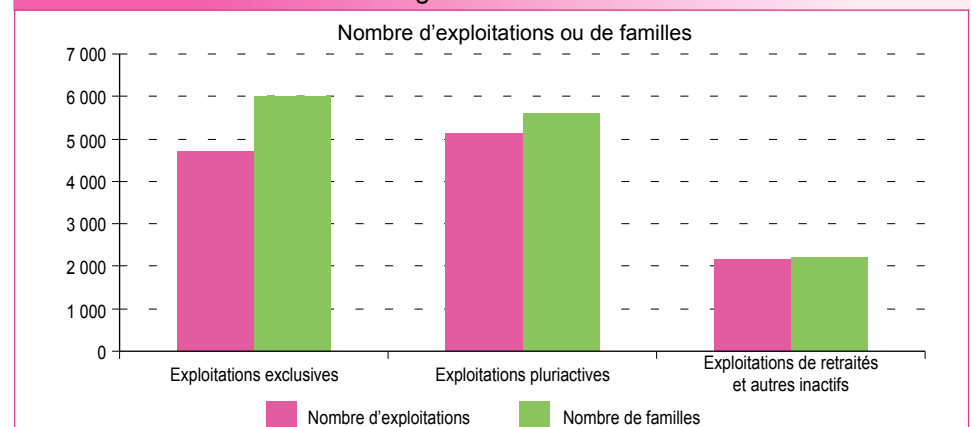
La main-d'œuvre est présente dans les structures implantées dans le piémont viticole et dans la plaine. Cette répartition épouse les caractéristiques générales de l'agriculture alsacienne. C'est donc en viticulture et en céréaliculture que les effectifs familiaux sont les plus nombreux, suivies par les activités d'élevage laitier et de polyculture-polyélevage.

Deux tiers de cette main-d'œuvre familiale exerce une activité dans une grande structure, dont le potentiel économique dépasse 100 000 euros. Les exploitations exclusives constituent 83% des grandes structures.

La main-d'œuvre familiale travaille pour la plupart à temps complet (78%). Par contre, seuls deux tiers des conjoints occupent un poste à temps plein. Les exploitations exclusives réalisent légèrement plus de la moitié de l'activité agricole soit 8 720 unités de travail annuel (UTA) sur 16 770. De plus, ces mêmes exploitations contribuent à la moitié du travail familial agricole soit 6 130 UTA sur 12 100.

Très souvent issu de la formation agricole, le

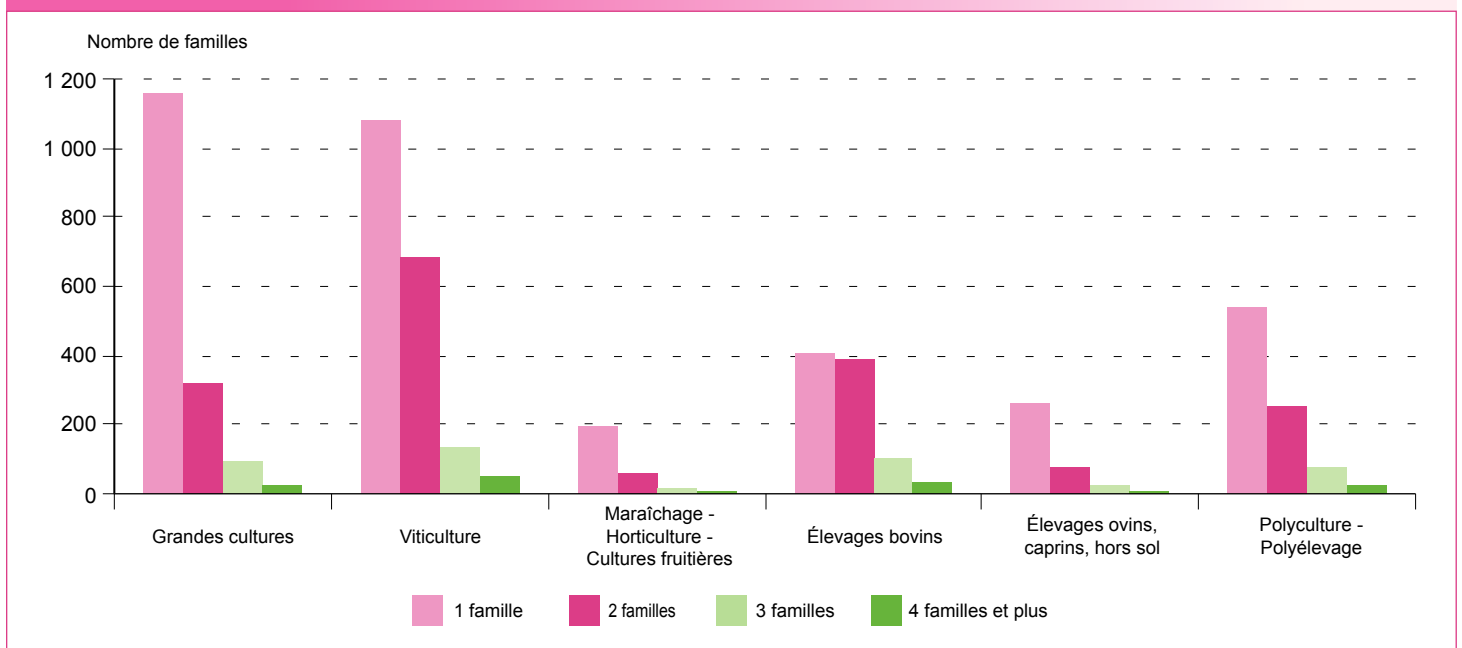
## 7 Répartition du nombre d'exploitations et de familles par type d'exploitations en Alsace au recensement agricole 2010



Source : Agreste, Recensement agricole 2010, traitement spécifique Srise Alsace



## 8 Élevage bovins et viticulture : orientations caractérisées par un nombre élevé de structures à deux familles



Source : Agreste, Recensement agricole 2010, traitement spécifique Srise Alsace

niveau de formation initiale le plus souvent rencontré est celui du secondaire court (sortie de 3<sup>ème</sup>). La formation agricole la plus fréquente correspond au BEP-baccalauréat professionnel. Les chefs d'exploitations exclusives se distinguent par des formations agricoles de niveau plus élevé que leurs confrères des autres structures. Ils sont également plus jeunes, leur moyenne d'âge se situe à 48 ans, soit 3 ans de moins que l'ensemble des chefs d'exploitations.

### Plusieurs familles dans quatre exploitations exclusives sur dix

Les structures exclusives sont les principaux employeurs des salariés familiaux présents sur les exploitations. C'est le cas pour 84 % des 1 670 salariés familiaux de la région, soit 1 400 personnes, qui ne possèdent pas le statut de chef d'exploitation.

Parmi eux, 70% sont des femmes et 61% des conjoints. Plus de la moitié des salariés familiaux se définissent comme ouvrier agricole (55%), technicien et contremaître représentant chacun 14%. Le temps de travail privilégié est le temps complet (78%). Les salariés familiaux en dehors des exploitations exclusives privilégient le temps partiel.

Au recensement agricole de 2010, le nombre de familles sur les exploitations s'établit à 13 800. Les exploitations se répartissent à concurrence de 16% de familles dans les exploitations de retraités, 40% dans les exploitations de pluriactifs et 44% dans les structures exclusives.

Les trois quarts des exploitations de la région comportent une seule famille. Cette configuration est moins fréquente dans les exploitations exclusives, la présence d'une seule famille ne concernant que 60% des structures. La coexistence de deux familles se rencontre dans 30% de ces exploitations et 7% en réunissent trois ou plus.

La participation de plusieurs familles aux travaux varie selon l'orientation technico-économique de l'exploitation. Ainsi, 73% des exploitations spécialisées en grandes cultures concernent une seule famille et 20% deux familles. Dans les exploitations viticoles, ces proportions sont respectivement de 55% et de 35%. Dans l'élevage laitier spécialisé, seules 38% des structures comportent une seule famille, 45% intègrent deux familles et 12% trois familles ou plus. Cette disparité correspond à un recours plus fréquent à la main-d'œuvre familiale pour assurer certaines activités agricoles.

### Une relève familiale mieux assurée

Pour les exploitations dont le chef a plus de 50 ans, la moitié des structures exclusives indiquent comme successeur potentiel un membre de la famille. Cette possibilité de relève familiale ne concerne que 37% de l'ensemble des structures. La pérennité des exploitations est moins assurée pour les « pluriactives » ou dirigées par des retraités.

Entre 2000 et 2010, les exploitations alsaciennes ont bénéficié de 2 678 dotations aux jeunes agriculteurs dont

80% ont été allouées aux exploitations exclusives, témoignant du soutien de l'État à l'installation de ce type de structures.

Dans les lycées agricoles alsaciens, les enfants d'agriculteurs exploitants représentent 15% des élèves. Leur part reste supérieure à celle observée en France. Les autres élèves sont majoritairement fils ou filles d'employés ou d'ouvriers, chacun représentant 20% du total des scolarisés. La part des enfants de profession intermédiaire est de 15%.

En 2011, sept mois après leur sortie de l'enseignement agricole, 40% des sortants ont trouvé un emploi, 19% n'en ont aucun et 41% continuent une formation. Parmi ceux qui ont trouvé du travail, 43% exercent un emploi agricole en lien avec leur formation, les autres occupant des emplois sans lien avec la production agricole.

*L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee Alsace et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Alsace (Draaf).*



## Définitions / Méthodologie

En Alsace, le recensement agricole de 2010 dénombre 12 000 exploitations. Il comptabilise l'ensemble des personnes actives sur l'exploitation quel que soit le temps de travail effectué.

Chaque exploitation est dirigée au minimum par un chef assisté éventuellement dans ses travaux par un coexploitant ou par d'autres membres de la famille, de salariés hors famille ou de saisonniers. Le chef d'exploitation peut cumuler son activité agricole avec une autre activité. Dans ce cas, il est qualifié de pluriactif. Si le chef se consacre exclusivement à gérer son exploitation, il est qualifié d'exclusif. Enfin, certains chefs peuvent être sans activité (retraite, chômage ou autre inactivité) et cependant revêtir la qualité de chef d'exploitation car ils répondent à la définition d'exploitation agricole.

Dans l'étude de rapprochement des données issues du recensement agricole et du recensement de la population, l'option retenue est de s'attacher au champ des exploitations exclusives, dont au moins un chef ou coexploitant déclare une catégorie socioprofessionnelle d'actif agricole au sens du recensement de la population.

L'ensemble des personnes décrites au recensement agricole est décomposé en deux parties. La première est constituée de la main-d'œuvre familiale active sur l'exploitation. En 2010, les enfants non actifs sur l'exploitation ne sont pas interrogés. Le nombre de familles a pu être estimé à partir du croisement des données relatives au lien de famille. Ainsi, le rapprochement peut s'effectuer sur la base des 6 017 familles dans les exploitations exclusives, pour lesquelles 6 784 chefs et coexploitants ont été identifiés comme agriculteur exploitant.

Caractéristiques générales	Exploitations exclusives	Exploitations autres	Ensemble
<b>Nombre d'exploitations</b>	4 714	7 300	12 014
Nombre de familles	6 017	7 785	13 802
Chef ou premier coexploitant	4 714	7 300	12 014
Coexploitant conjoint	675	114	789
Autre coexploitant	1 395	517	1 912
<b>Ensemble des coexploitants</b>	<b>6 784</b>	<b>7 931</b>	<b>14 715</b>

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, traitement spécifique Srise Alsace

### Pour en savoir plus

- \* « *Un potentiel économique qui se concentre* », Enquête sur la structure des exploitations agricoles, Analyses et Résultats, Agreste Alsace n° 28, juillet 2015.
- \* Baffou K., Châtel F. et Zampini C., Insee, Lavaud C., Draaf Limousin, « *Portrait social des ménages agricoles limousins* », Insee Analyses Limousin n° 8, mars 2015.
- \* « *Exploitations agricoles* », Tableaux de l'Économie Française, 2015.  
Le bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) selon l'orientation technico-économique de l'exploitation (Otex), Agreste Chiffres et Données, série Agriculture, n° 225.
- \* Pollet P., « *De l'exploitation familiale à l'entreprise agricole* » Trente ans de vie économique et sociale, Insee Références, 2014.
- \* « *Une agriculture alsacienne aux multiples visages* », Atlas régional, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Alsace, Agreste, février 2014.

### Insee Alsace

Cité Administrative

14, rue Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.69.32.51.47 - Fax : 03.69.32.51.45



■ Directeur de la publication : **Joël CREUSAT**

■ Rédacteur en chef: **Jacques MARTY**

■ Rédacteurs : **Lionel CACHEUX,**

**Marie-José DURR, Dominique KELHETTER (Insee),**

**Sonia BOURDIN (Draaf)**

■ Composition et publication: **SRISE Alsace**

■ Dépôt légal : à parution

■ N° ISSN : 2416 - 7924

■ @Insee 2015

Octobre  
2015